

MIRECOURT, le 23 novembre 2015

Monsieur et Cher Collègue,

Vous êtes prié d'assister à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en salle de la MAIRIE

LUNDI 30 NOVEMBRE à 18 HEURES 15

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Yves SEJOURNE

- * Décisions municipales
- * DIA
- * CCPM. Modification des statuts..
- * CCPM. Accord de la Ville de Mirecourt pour la mise à disposition des équipements sportifs (piscine, stade et gymnases) et de l'aire d'accueil des gens du voyage à compter du 1^{er} janvier 2016.
- * Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Avis.
- * SIVOM. Accord de la Ville de Mirecourt pour le transfert des parcelles.
- * SIVOM. Accord de la Ville de Mirecourt pour la dissolution du SIVOM et les conditions de la dissolution.
- * Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC). Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.
- * Décision modificative 2/2015 budget Ville de Mirecourt.
- * Tableau des emplois : modifications suite à réussite à examen professionnel ou concours.
- * Remboursement salaires régie cinéma Rio.
- * Tarifs municipaux. Fixation du taux directeur pour l'année 2016.
- * Programme d'actions des musées pour l'année 2016. Vote du programme prévisionnel.
- * Programme d'actions des musées pour l'année 2016. Autorisation accordée au maire de solliciter des subventions auprès des différents partenaires (DRAC, Conseil Départemental, CCPM, autre Communauté de Communes et CAF).
- * Association des Francas. Participation de la Ville de Mirecourt pour l'année 2016.
- * Convention avec Vosgelis pour le local associatif du Murget. Autorisation de signature d'une nouvelle convention.
- * Subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école maternelle (Classe de Petite Section au Centre).
- * Espace Flambeau. Modification des tarifs de location.
- * Réhabilitation de la salle Dervaux. Autorisation accordée de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.
- * Remboursement d'une visite médicale à deux agents de la Ville de Mirecourt.
- * Questions diverses.

--ooOoo--

Présents : Mmes CHIARAVALLI, BABOUHOT, VIDAL, PREAUT, MOINE, BARBIER, DIEZ, SIMON, DUBUC, MM. SEJOURNE, LAIBE, RUGA, MARA, SERDET, MALLERET,

DAVAL, FERRY, EVROT, BLONDELLE, MICHEL, JAMIS,

Absents : MM LOGIE, FY

Absents ayant donné pouvoir : Mme CLEMENT à Mme MOINE, Mme WALTER à Mme VIDAL, Mme BAILLY à M. SEJOURNE, Mlle BENABID à Mme CHIARAVALLI, Mme SOMNY à Mme DUBUC, M. CITOYEN à M. JAMIS

Secrétaire de séance : Philippe DAVAL

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, et invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance. Monsieur Philippe DAVAL, Conseiller Municipal, est déclaré installé dans ses fonctions. Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2015, dont lecture est donnée par Monsieur Philippe DAVAL, secrétaire, est adopté par 22 voix pour et 4 abstentions (Mme DUBUC qui utilise le pouvoir de Mme SOMNY et M. JAMIS qui utilise le pouvoir de M. CITOYEN)

--ooOoo--

08/01

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.20 du Code Général des Collectivités Territoriales à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

Objet :

Décisions municipales -
information

- n° 2015-042 : Modification du tarif 'entrée au Cinéma RIO au 1^{er} décembre 2015

Réception Sous-Préfecture
Le 08 décembre 2015

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Prend acte de ces décisions.

--ooOoo--

08/02

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.22 et R. 122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

Objet :

Renonciation à l'exercice du
droit de préemption urbain-
information

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés appartenant à :

- Consorts RICHARD, pour un bien cadastré AD 201 et 202, sis 144 rue Emile Ouchard, d'une superficie de 620 m², au prix de 67000,00 €
- Consorts DUVEAUX, pour un bien cadastré AB 156 et AB 515, sis lieudit A la Fontaine qui Boue, d'une superficie de 884 m², au prix de 11500,00 €
- Madame MORITZ Chantal, pour un bien cadastré AK 121, AK 317 et AK 318, sis 10 rue des Martyrs de la Résistance, d'une superficie de 680 m², au prix de 20000,00 €

Réception Sous-Préfecture
Le 08 décembre 2015

- Monsieur OZCICEK Huseyin, pour un bien cadastré AM 345, sis 50 rue Général Leclerc, d'une superficie de 126 m², au prix de 22000,00 €
- Consorts GENOT, pour un bien cadastré AE 271, sis 78 bis rue Gustave Jacquot, d'une superficie de 674 m², au prix de 105000,00 €
- SCI ANTARES, pour un bien cadastré AM 354, sis 52 rue Général Leclerc, d'une superficie de 425 m², au prix de 95000,00 €
- SCI PHILBERT, pour un bien cadastré AM 79 et AM 80, sis 31 rue Général Leclerc, d'une superficie de 527 m², au prix de 75000,00 €
- Monsieur BEGEL Albert, pour un bien cadastré AM 456, sis 53 rue Général Leclerc, d'une superficie de 98 m², au prix de 47170,00 €

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Prend acte de ces informations.

08/03

--ooOoo--

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt 2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt proposé le 22 septembre 2015 par le conseil de communauté.

Il donne lecture de la délibération adoptée par le conseil de communauté du projet de modification des statuts par ajout d'une compétence supplémentaire (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture
Le 08 décembre 2015

Accepte la modification par ajout d'une compétence supplémentaire des statuts au 1^{er} janvier 2016 de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt proposée par le conseil de communauté de la CCPM.

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

08/04

Objet : Mise à disposition des équipements sportifs et de l'aire d'accueil des gens du voyage à la CCPM

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer au sujet de la mise à disposition de la CCPM des équipements suivants : équipements sportifs (gymnases Dervaux et Hacquard, salle Jean-Luc Rougé, salle de gymnastique, gymnase Bey, piscine municipale, stade municipal, parcelles liées à la GEMAPI, parcelles liées à la gestion de l'assainissement collectif et aire des Gens du Voyage).

Réception Sous-Préfecture
Le 08 décembre 2015

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la mise à disposition des équipements listés ci-dessus.

--ooOoo--

08/05

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe prévoit, notamment en matière d'intercommunalité :

- le relèvement du seuil minimal de population des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ;
- la cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre ;
- l'accroissement de la solidarité territoriale ;
- la réduction du nombre des syndicats intercommunaux.

Objet: Schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI)

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme, le préfet est chargé d'élaborer un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Ce document est destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département.

Ce projet de schéma a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale, lors de sa séance du 23 octobre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L5210-1-1 IV du code général, ce projet de schéma est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunales.

Les assemblées délibérantes se prononcent dans un délai de deux mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

A l'issue de cette consultation, le projet de schéma ainsi que l'ensemble des avis des assemblées délibérantes seront transmis pour information à la CDCI qui disposera alors d'un délai de trois mois pour adopter le schéma.

Réception Sous-Préfecture
Le 08 décembre 2015

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Emet un avis favorable au projet présenté

--ooOoo--

08/06

Objet: Transfert de parcelles

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la délibération DE-2015-058 prise unanimement par le comité syndical du SIVOM dans sa séance du 21 octobre 2015 proposant aux communes-membres du SIVOM le transfert d'un certain nombre de parcelles à titre gratuit suite à sa dissolution.

Monsieur le Maire précise que ce transfert sera accompagné d'un acte notarié dont les frais seront pris en charge par le SIVOM.

Réception Sous-Préfecture
Le 08 décembre 2015

Après examen de la liste des parcelles revenant à la Ville de Mirecourt et avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le transfert des dites parcelles et note que les frais seront pris en charge par le SIVOM.

08/07

Objet : Dissolution du SIVOM

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la délibération DE-2015-052 prise par le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Mirecurtienne portant à l'unanimité la dissolution du dit syndicat, après que toutes ses communes-membres aient accepté précédemment le transfert des compétences du syndicat.

Il est donc demandé à l'assemblée de se prononcer à la fois sur le principe de dissolution du syndicat et sur les conditions de liquidation proposées.

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle que le service « assainissement » est transféré à la CCPM, que les budgets annexes des trois lotissements encore en cours sont transférés aux communes de Mattaincourt, Hymont et Poussay et que le budget principal (M 14) est réparti à travers ses comptes d'actif et de passif aux communes-membres selon un clé de répartition assise sur la population au 1^{er} janvier 2015 (soit 70,35% pour la Ville de Mirecourt).

Réception Sous-Préfecture
Le 08 décembre 2015

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le Conseil Municipal de la Ville de Mirecourt :

- Accepte la dissolution du SIVOM au 31 décembre 2015.

Accepte les conditions de liquidation comme fixé dans la délibération DE-2015-52 en date du 22 octobre 2015.

08/08

Objet : CLETC – désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant

--ooOoo--

Monsieur le Maire indique que les établissements publics de coopération communale (EPCI) soumis au régime de taxe professionnelle unique – TPU – (contribution foncière des entreprises – CFE – unique à partir de 2011) et les communes membres ont l'obligation de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées. Cette commission, comme son intitulé l'indique, a pour mission principale d'évaluer les transferts de charges communales à l'EPCI. La CCPM a créé sa Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées dans sa séance du mardi 24 novembre dernier et a sollicité le Maire de la Ville de Mirecourt par courrier pour qu'il désigne au sein du Conseil Municipal un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Réception Sous-Préfecture
Le 08 décembre 2015

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres présents et représentés, M. Jean-Luc FERRY comme membre titulaire et M. Roland RUGA comme membre suppléant de la CLETC de la CCPM.

--ooOoo--

08/09

Objet : décision modificative n° 2/2015-budget ville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget Ville 2015 pour pouvoir passer des écritures en cours.

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal,**

A l'unanimité des membres présents et représentés

- DECIDE de procéder aux virements de crédits sur le budget Ville 2015 comme suit :

Investissement

D OP 122 -21534 -184 : - 500 €

D OP 130 -2188 -112 : + 500 €

D 040 2138 : + 20 000 €

C 021 : + 20 000 €

Fonctionnement

Réception Sous-Préfecture

Le 08 décembre 2015

D 023 : + 20 000 €

C 722 : + 20 000 €

--ooOoo--

08/10

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cinq agents municipaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade suite à la réussite d'un concours ou d'un examen professionnel.

Objet : Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire propose pour cela une date d'effet au 1^{er} janvier 2016 et explique qu'il convient de modifier le tableau des emplois comme suit :

- adjoint technique 1^{ère} classe : - 1
- agent de maîtrise : + 1
- animateur : - 1
- animateur principal 2^{ème} classe : + 1
- adjoint administratif 2^{ème} classe : - 1
- adjoint administratif 1^{ère} classe : + 1
- éducateur des A.P.S. principal 2^{ème} classe : - 2
- éducateur des A.P.S. principal 1^{ère} classe : + 2

Le Conseil Municipal

**Après avoir entendu les explications de son Maire
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture

Le 08 décembre 2015

- décide de modifier le tableau des emplois comme ci-dessus
- fixe la date d'effet au 1^{er} janvier 2016
- précise que les crédits seront prévus au budget primitif

--ooOoo--

08/11

Objet : Remboursement des salaires de la régie du cinéma RIO (2015)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les agents affectés à la régie du cinéma RIO sont rémunérés sur le budget principal de la Ville.

Afin d'assurer la transparence financière complète de ce service, il

convient d'autoriser le remboursement à la Ville des salaires de des agents concernés par la régie du RIO, au titre de l'exercice 2015.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents ou représentés**

Réception Sous-Préfecture
Le 08 décembre 2015

- - Autorise le remboursement à la Ville des salaires des agents municipaux affectés à la régie du cinéma RIO, au titre de l'exercice 2015.

08/12

--ooOoo--

Objet: modification des tarifs et droits non fiscaux en 2016 : fixation du taux directeur.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il fixe, avant chaque décision budgétaire, par une délibération, un taux directeur qui est appliqué ensuite par décisions municipales pour modifier les tarifs et droits non fiscaux.

Ces décisions ne s'appliquent pas aux modifications de structures des tarifs impliquant une étude approfondie en commission et soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Par 23 voix pour, 2 abstentions (M. JAMIS qui utilise le pouvoir de M. CITOYEN et deux voix contre (Mme DUBUC qui utilise le pouvoir de Mme SOMNY)**

Réception Sous-Préfecture
Le 08 décembre 2015

- Décide de fixer le taux directeur maximum d'évolution des tarifs et droits non fiscaux pour 2016 à 3 %.

--ooOoo--

08/13

Objet: Programme culturel 2016 – Demandes de subventions

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Nathalie BABOUHOT à propos du programme culturel 2016.

Madame Nathalie Babouhot, Adjointe à la Culture, informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la préfiguration du projet culturel de territoire, en cours de conception, les services culturels de la ville de Mirecourt – le musée de la lutherie et plus globalement le service patrimoine, la médiathèque et l'école de musique - se sont associés pour proposer un projet artistique et culturel commun en direction de différents types de publics qu'ils soient de la Communauté de communes du Pays de Mirecourt ou touristes de passage.

Ce projet se décline en deux actions :

- La première action concerne la conception et la réalisation d'une **nouvelle exposition au musée de la lutherie** intitulée « **Bal(l)ade à Mirecourt** ». Le budget prévisionnel s'élève à 44 800 €. Le plan de

financement prévoit un autofinancement de 33% (recettes billetterie). La DRAC de Lorraine serait sollicitée à hauteur de 50%, la Communauté de communes du Pays de Mirecourt serait sollicitée à hauteur de 17%.

- La seconde action intitulée « **Actions culturelles et développement des publics** » est scindée en deux sous-groupes :
 - o Le projet « **Compositeurs et interprètes** » donne lieu au dépôt d'une demande d'aide dans le cadre des **projets innovants** soutenus par le **Conseil départemental**. Le budget prévisionnel s'élève à 6 000 €. Le plan de financement prévoit une participation de la Ville de Mirecourt à hauteur de 18,33%. La Communauté de communes du Pays de Mirecourt et la DRAC sont sollicités à la même hauteur (18,33%) et le conseil départemental à hauteur de 45%.
 - o Le second regroupe une **quinzaine d'actions culturelles et développement des publics** portées par les différents services culturels, réparties sur toute l'année 2015. Chaque action est menée en partenariat, soit entre services et / ou avec d'autres acteurs culturels associatifs du territoire (la compagnie Rêve général pour des médiations, par exemple). Le budget prévisionnel de cette deuxième action s'élève à 19 415 €. Le plan de financement prévoit une participation de la Ville de Mirecourt à hauteur de 20%. La Communauté de communes du Pays de Mirecourt serait sollicitée à hauteur de 60%, et la DRAC à hauteur de 20%.

Le budget prévisionnel global de la participation du service culturel de la Ville de Mirecourt au projet culturel de territoire s'élève à 70 215 € TTC. Le plan de financement global prévoit une participation de la Ville de Mirecourt de 19 767 €.

Il est demandé au conseil de délibérer pour :

- Valider ce projet
- Prendre en charge l'autofinancement
- Inscrire les crédits nécessaires au budget 2016 (série fonctionnement)
- Autoriser Monsieur de Maire à signer tout document relatif à ce projet
- Autoriser Monsieur de Maire à solliciter les subventions auprès des différents organismes, soit :
 - o DRAC de Lorraine : 27 383 €, soit 22 400 € pour l'exposition, et 4 983 € pour l'ensemble des actions culturelles et le développement des publics.
 - o Conseil départemental des Vosges : 2 700 € pour le projet « Compositeurs et interprètes » dans le cadre du dispositif « Projets innovants – Communes »
 - o Communauté de communes du pays de Mirecourt : 20 365 € dont 7 616 € pour l'exposition du musée de la lutherie et 12 749 € pour les actions culturelles et le développement des publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce programme d'actions culturelles pour l'année 2016, dit que les crédits seront inscrits au budget 2016 de la ville de Mirecourt et autorise M. le Maire à solliciter les subventions afférentes auprès de la DRAC de Lorraine, du Conseil Départemental des Vosges et de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt.

08/14

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les « Francas des Vosges » organisent, au titre des vacances, un centre de loisirs sans hébergement à Mirecourt.

Objet : Participation de la Ville
à l'Association des Francas

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'allouer une participation de 1,35 €, par jour et par enfant de Mirecourt, à l'association des « Francas des Vosges » pour chaque session du centre de loisirs sans hébergement organisé en 2016.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **Décide** de verser à l'association des Francas des Vosges, une participation de 1,35 €, par jour de présence et par enfant de Mirecourt, pour chaque session du centre de loisirs sans hébergement organisé en 2016.

Réception Sous-Préfecture
Le 08 décembre 2015

- **Précise** que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2016 (fonction 2553 – article 6042)

--ooOoo--

08/15

Objet : Convention avec
VOSGELIS pour local
associatif

Monsieur Le Maire indique que Vosgeslis a informé la Ville de Mirecourt par courrier de la nécessité de reconsidérer la gratuité de la location du local du Murget.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer une nouvelle convention fixant le loyer à 50 € mensuel avec Vosgelis.

Réception Sous-Préfecture
Le 08 décembre 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la dite convention.

--ooOoo--

08/16

Objet : Subvention
exceptionnelle à la coopérative
d'une classe de l'Ecole
Maternelle du Centre

La classe des petits de la maternelle Centre a perdu des biens lui appartenant lors du traitement de nettoyage effectué par le prestataire de la Ville de Mirecourt. Ce dernier ne reconnaissant pas sa faute et afin de mettre fin à ce litige, il est vous est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 120 € à la coopérative de cette classe.

Réception Sous-Préfecture
Le 08 décembre 2015

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le Conseil Municipal, vote une subvention exceptionnelle de 120 € à la classe des petits de la maternelle du Centre.

--ooOoo--

08/17

Monsieur Le Maire informe que la location des différentes salles de l'Espace Flambeau était soumise jusqu'à présent à un double règlement, la location elle-même, et celle des fluides de manière séparée. Monsieur

Objet: mode de tarification de l'Espace Flambeau.

le Maire propose donc à l'assemblée de simplifier le système en adoptant à partir du 1^{er} janvier 2016 un tarif été allant du 16 avril au 14 octobre et un tarif hiver allant du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante. Ce nouveau dispositif forfaitaire intégrera, outre la location proprement dite, les fluides « eau et électricité » pour la période estivale et pour la période hivernale les frais de chauffage. Les tarifs définitifs seront pris par décision municipale après consultation de la commission municipale « travaux ».

Réception Sous-Préfecture
Le 11 décembre 2015

Après en avoir débattu, par 25 voix et deux abstentions, le Conseil Municipal adopte cette nouvelle tarification des différentes salles de l'Espace Flambeau.

--ooOoo--

08/18

Objet: Réhabilitation Salle Dervaux – Demande de subvention au Conseil Départemental

Dans le cadre de la réhabilitation du gymnase Dervaux (montant prévisionnel 783.100 € HT), la Ville envisage de solliciter Monsieur Le Président du Conseil Départemental au titre des Travaux Divers d'Intérêt Local (TDIIL). Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Président du Conseil Départemental une subvention à ce titre au taux de 5%, soit un montant de 39.155 €.

Réception Sous-Préfecture
Le 08 décembre 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Travaux Divers d'Intérêt Local.

--ooOoo--

08/19

Objet: remboursement honoraires médicaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux policiers municipaux ont du passer une visite médicale auprès d'un médecin agréé par l'administration, formalité nécessaire avant la remise d'un pistolet à impulsion électrique.

Il s'agit de M. JOLBERT Jean-Louis et de M. THIEBAUT Hervé. Cet acte n'étant pas soumis à remboursement au sens de la Sécurité Sociale, ces deux agents ont du régler directement la note d'honoraires au médecin agréé, soit 23 €.

En conséquence, il convient de les rembourser de cette somme.

Le Conseil Municipal

**Après avoir entendu les explications de son Maire
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture
Le 08 décembre 2015

- décide de procéder au remboursement de la somme de 23 € à M. JOLBERT Jean-Louis et à M. THIEBAUT Hervé
- précise que les crédits seront prévus au budget primitif

**Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont
signé au registre les membres présents.**

--ooOoo--

N° 1 à 19

Mmes CHIARAVALLI BABOUHOT VIDAL

PREAUT MOINE BARBIER

DIEZ SIMON DUBUC

MM SEJOURNE LAIBE RUGA

MARA SERDET MALLERET

DAVAL FERRY EVROT

BLONDELLE MICHEL JAMIS